L'AFFAIRE de trafic de cocaïne d'Houtkerque

Une quatrième arrestation a été opérée

L'affaire de trafic de stupéfiants d'Houtkerque, dont nous avons à plusieurs reprises déjà relaté des épisodes, n'est pas terminée ; si embrouillée qu'elle soit, le Parquet d'Hazebrouck n'en continue pas

MACROPOULOS

DESCHILDRE

moins son enquête et vient d'opérer une quatrième arrestation qui ne manque pas d'importance et qui présente ceci de particulier :

De plaignant, Deschildre devient inculpé.

Cette quatrième arrestation ne paraît pas devoir être la dernière, d'actives recherches sont entreprises pour découvrir la retraite d'un sujet grec du nom de Macropoulos Aristide, 30 ans, marin, dont nous reproduisons aujourd'hui la photographie et qui serait la « ravitailleur de la drogue », nous avons eu à le citer lors d'un précédent article comme signataire de lettres trouvées sur des affiliés de la bande.

Macropoulos avait son centre de ravitaillement à Anvers au Café Morris, et « travaillait » pour le compte du grand chef qui, lui dispose de capitaux pour entreprendre l'affaire et reste dans l'ombre.

Saisir Macropoulos aut été pour la justice de la plus grande importance, car il devait en connaître long, mais on « veillait au grain ». Sur le point d'être rejoint par le gendarmes belges, celui-ci prit la fuite, s'embarquant à destination de Stellin, port allemand de la Baltique.

Les inculpés

Messéant Georges, né à Houlkerque le 22 septembre 1906, se disant courtier en bestiaux, arrêté à Vieux-Berquin, accusateur de Deschildre Raoul, son ancien patron, premier « acteur ».

C'est lui, en effet, qui en juillet dernier dénonçait par une lettre les agissements de Deschildre ; il signalait que ce dernier l'avait chargé de livrer à Paris une valise contenant deux kilos de « neige » à un inconnu qu'il devait rencontrer Place Pigalle, à l'entrée du métro. Le voyage fut effectué, mais pris da peur il abandonna le précieux colis sur le trottoir avenue Trudaine.

Suivent la version de Messéant, il devait, contre remise de la valise, toucher la somme qui correspondait à la valeur de la « coco ».

Or, le drogue achetée en Belgique, 10.000 francs belgea le kilo, était revendue 12.500 francs en France.

Mais que s'était-il passé à Paris ? Qu'était devenue la valise ?

Le retour de Messéant à Hontkerque ne fut pas plaisant : il y aut entre le « patron » et le « commis » une vive altercation et il fallut, dit-on, séparer les deux hommes.

C'est probablement à le suite da cette perte d'argent pour Deschildre que Messéant fut « liquidé » et que celui-ci colporta des « calomnies » aur le premier et le dénonça.

Bref, le 26 août, Deschildre porta plainte pour vol contre Messéant.

Il lui reprochait d'avoir, le 6 juillet, subtilisé une somme de 13.000 francs, laissée dans la poche de son veston, lequel se trouvait enfermé dans aa voiture automobile en stationnement à Aire-sur-la-Lys le jour du marché.

De plus, Deschildre accusait Messéant d'avoir pratiqué la vente de la cocaïne avec le nomme Demol, journalier à Houtkerque.

Messéant n'était pas un individu sans tâche, on lui reprochait entre autres un abus de confiance.

M. Lapeire, juge d'instruction, mena une minutieuse enquête avec le concours de l'inspecteur Lefebvre, de la Brigade Mobile.

Elle se révéla fructueuse, de lourdes charges pesèrent sur Messéant qui avait effectué de nombreux voyages à Anvers, à Paris, à Lambersart, à Malo-les-Bains, en compagnie de Demol. Il paraissait suspect.

Messéant fut arrêté at incarcéré à la prison d'Hazebrouck.

La stupidité d'un ivrogne

Dezilter Gaston, 38 ans, sujet peu recommandable, journalier à Houtkerque, déja condamné pour vol, est le second personnage qui entre an jeu... et en prison.

Le 26 octobre, il se présente à la gendarmerie de Steenvoorde, il est ivre at désire connaître le date de sa dernière condamnation. Il a eussi porté plainte contre un tiers et veut savoir ce qu'on en a fait.

Il se fâche, insulte le chef de brigade, il est arrêté et fouillé.

On découvre sur lui des lettres compromettantes, elles proviennent d'Anvers. Il est question de changements de prix pour des livraisons de cocaïne, des noms sont cités, notamment celui de Demol et les lettres signées Macropoulos.

Une perquisition est opérée à Anvers, au Café Wallon, centre de ravitaillement des intéressés ; des lettres sont saisies, elles établissent nettement la culpabilité de Dezitter et de Demol comme revitailleurs en « coco » des maisons de tolérance de Dunkerque et de Montmartre.

Demol Albert, 23 ans, journalier à Houtkerque, est à son tour arrêté. C'est un noceur de basse classe, qui a déjà dilapidé un héritage. Il est le troisième.

Deschildre Raoul, 29 ans, commerçant en bâches, propriétaire d'une auto de luxe, menant une vie hors de proportions avec les ressources qu'il peut tirer de son commerce ; déjà accusé par Messéant, est a son tour l'objet d'une surveillance discrète qui bientôt ne manque pas de susciter de sérieux soupçons puis c'est l'évidente culpabilité.

A la suite d'un long interrogatoire dans le cabinet de M. Lapeire, juge d'instruction, Deschildre fut maintenu en état d'arrestation.

De multiples contradictions furent relevées dans ses déclarations ; il essaya de nier plusieurs voyages effectués en automobile à Paris en compagnie de Messéant au cours du mois de juillet et de démentir la réception de télégrammes expédiés de Paris, dont la teneur avait trait au trafic et refusa de faire connaître la nom de l'expéditeur.

Enfin, l'information aboutit à établir la complicité des quatre inculpés. Un hôtelier de Paris a reconnu les individua pour les avoir hébergés.

D'autres complices

Le Parquet d'Hazebrouck, qui a mené jusqu'ici cette affaire avec perspicacité, s'attache à faire toute la lumière désirable et de découvrir les autres complices. La police parisienne a'occupe de son côté à rechercher le correspondant, qui dans la capitale facilitait la tâche des trafiquants at servait de distributeur. On croit qu'il s'agit d'un ancien tenancier da maison close.

L'histoire de la valise abandonnée par Messéant n'est pas sane attirer l'attention des enquêteurs ; Deschildre a bien déclaré tout ignorer da cette aventure, mais il n'en reste pas moins apparent qua la disparition de celle-ci et la perte d'argent qui en est résultée a été la conséquence du désaccord qui est intervenu entre deux personnages dont le rôle, dans l'affaire qui nous intéresse, n'est pas secondaire.

Puis comma dans toute affaire da ce genre, nous notons la présence d'une femme. On ne précise rien quant à sa beauté, mais il est naturellement possible da la croire élégante. De nationalité belge, vraisemblablement cliante du Café Hooria d'Anvers, elle aurait accompagné les inculpés dans un da leura voyages à Paris.

Une preuve accablante

Un certain Merius P..., ancien tenancier d'une maison hospitalière da la rue de la Caserne de la Marine, à Dunkerque, aurait eu avec Deschildre et Messéant des relations commerciales ; ceux-ci lui auraient fourni de la « neige » et Marius auralt été lui-même à Anvers avec les inculpés. Sans doute qu'à Dunkerque les débouchés n'étaient pas suffisants pour écouler la marchandise, car aur l'instigation de Deschildre Marius aurait, au début de l'année cédé sa « maison » de Dunkerque pour se retirer à Paris dans un appartement situé à proximité de la Place des Abbesses.

Est-ce Marius... l'expéditeur des télégrammes conventionnels reçus par Deschildre ? On est porté à le croire. Cependant Marius P... interrogé à la suite d'une commission rogatoire, a fourni dee explications assez embarrassées au sujat des rapports qu'il entretint avec Deschildra et Messiant ; mais des lettres suggestives, saisies par les enquêteurs, établissent nettement les relations qui axistaient entre eux.

Quatre hommes sont en prison, d'autres les y rejoindront, c'est l'impression qui nous semble être celle des enquêteurs.

DE L'EAU SAINE POUR TOUS

M. LE DOCTEUR GALLAND, D'ANZIN, NOUS MONTRE L'INTÉRÊT DE LA « VERDUNISATION », STÉRILISATION PHYSICO-CHIMIQUE

Il y a quelques jours, M. le colonel Ph. Bunau-Varilla, grand officier de la Légion d'honneur, inventeur du procédé de stérilisation des eaux potables qui a nom « La Verdunisation », se trouvait à *Anzin* où il entretint la Municipalité de l'application de la « Verdunisation », d'après les derniers et économiques perfectionnements, aux forages de grande profondeur.

Le procédé de la « Verdunisation » qui a déjà fait ses preuves, retient de plus en plus l'attention des administrateurs des villes et des villages soucieux d'assurer aux populations une 'eau absolument saine. Cela est si vrai qu'à Anzin, pour citer cet exemple, l'eau obtenue aux profonds forages du bois Lecat est, à chaque analyse, reconnue pure et potable, la Municipalité a voulu, à titre de mesure simplement préventive, appliquer le principe de la verdunisation. C'est que la question de l'eau joue un

M. le Docteur GALLAND d'ANZIN.

grand rôle dans l'hygiène publique et que rien ne doit être ménagé par les édiles pour éviter de donner à une cité de l'eau contaminée.

Certes, il y a des analyses, faites régulièrement, qui permettent d'être renseigné, sur la qualité de l'eau, mais on ne fait pas d'analyse chaque jour et, comme l'ont fait remarquer les édiles anzinois, dans une région minière plus qu'en tout autre endroit, de mouvements de terrain peuvent se produire et provoquer des infiltrations néfastes à la qualité de l'eau.

« Deux précautions valent mieux qu'une », énonce la sagesse populaire Verduniser l'eau, c'est donner au consommateur une garantie et écarter dans l'avenir de facheux imprévus.

Mais d'abord, qu'est-ce que la *Verdunisation ?*

A Verdun en 1915

M. le docteur Galland, d'Anzin, ancien médecin chef d'hôpitaux et d'ambulances alliées, est un grand ami et admirateur de M. Bunau-Varilla dont il propage les idées.

Il nous a parlé, en connaissance de cause, de la Verdunisation et de son inventeur.

« Voici, nous a-t-il dit, dans quelles circonstances elle fut créée et expérimentée :

» Le colonel Ph. Bunau-Varilla dirigeait, an 1915, l'artillerie qui défandait Verdun lorsque, grièvement blessé, il dut être évacué à l'arrière. Le colonel n'était pas seulement un brillant officier, un ingénieur sorti de l'Ecole Polytechnique dans les premiers rangs, mais aussi un physiologiste éclairé.

» Au cours de sa convalescence, ayant appris que la fièvre typhoide décimait les jeunes soldats combattant devant Verdun, il mena sur la cause de ce véritable fléau une enquête minutieuse.

» Il fit analyser les eaux et c'est alors qu'il constata qu'elles étaient polluées par le « bacille typhique » dit « Bacillus œberthi ».

» Il apprit aussi que pour stériliser cette eau on employait simplement de l'eau de Javel, à des doses très probablement approximatives. La stérilisation, dans de telles conditions, n'était qu'imparfaite, d'autre part l'eau prenait une odeur fort désagréable. »

Un procédé idéal

« Vous connaissez, ajoute M. le docteur Galland, le procédé de la « Javellisation », qui consiste à dissoudre l'eau de Javel dans une proportion déterminée d'eau. Il est encore en usage dans de nombreuses villes. M. Bunau-Varilla lui a substitué l'opération élégante, 1 on plus exclusivement chimique mais physico-chimique de la « Verdunisation », nom donné en souvenir de cette ville de Verdun où, de 1915 à 1917, elle sauva des milliers d'existences si précieuse.

» Alors que la Javellisation exige dix centimètres cubes d'eau de javel par

Le château d'eau d'ANZIN un des plus vastes de France.

mètre cube d'eau consommable, la Verdunisation elle, pour stériliser le même volume d'eau, ne demande qu'un dirième de milligramme de cette même eau de javel soumise à un brassage d'une énergie dynamique formidable.

» Le brassage est exécuté par un appareil imaginé par le colonel-ingénieur Bunau-Varilla, appareil si peu coûteux que grâce à lui on peut, pour quelques francs par jour, stériliser l'eau nécessaire à une ville de 20.000 habitants. »

« La Verdunisation, à mon avis, ajoute M. le docteur Galland, est le procédé idéal de stérilisation absolue des eaux. La preuve la plus évidente, — je crois que je ne suis pas le seul à partager cette conviction, — c'est que les maires de Lyon, Marseille, Bordeaux, Paris, Cambrai, Carcassonne, Nancy, Dieppe, etc., etc., ont adopté la Verdunisation.

» La semaine dernière, à la Chambre des Députés, un Parlementaire prétendait que l'adoption de la Verdunisation réduirait de 8 à 10% la mortalité infantile et ce député conjurait l'Assemblée de rendre l'adoption obligatoire de « la Verdunisation », par toutes les villes de France.

A Anzin

» La question est amorcée. Elle aboutira, j'en suis sûr ! Il s'agit de l'avenir de notre cher Pays, de la France ! Permettez-moi d'ajouter, aux quelques lignes précédentes, que cette semaine, M. le colonel Ph. Bunau-Varilla a bien voulu venir me remercier de la campagne, qu'en tout désintéressement, je livre, depuis dix ans, pour la vulgarisation de la Verdunisation.

» Et je termine, en vous dis nt que, depuis plusieurs années déjà, l'Edilité Anzinoise, sous l'impulsion, à la fin éloquente et éclairée, de MM. G. Thiétard, conseiller général du Nord, maire d'Anzin ; Achille Donné, ingénieur urbaniste, secrétaire général de la Mairie ; de MM. les Adjoints, ont adopté le principe de *la Verdunisation*, qui ne saurait tarder à être mise en usage dans cette populeuse cité. »

L'AVENTURE CURIEUSE D'UN HÉRITIER A SEBOURG

Après avoir dilapidé à Douai en quelques jours un héritage reçu à Arras, un ouvrier agricole est poursuivi par son ancien patron et « fondé de pouvoirs ».

La fortune vient parfois en dormant. Elle surprit un jour un brave homme d'ouvrier agricole de Sebourg, M. Henri Regard, père de trois enfants, demeurant rue du Triez à Sebourg. Hélas, trois fois hélas, M. Regard n'aura pas joui longtemps de la richesse. La fortune s'en est allée aussi vite qu'elle était venue ne laissant à celui à qui elle accorda son sourire que souvenirs amers en attendant d'autres fort désagréables ennuis. Mais voici l'histoire de M. Henri Regard :

Une bonne surprise

M. Regard était employé comme valet de ferme chez M. Charles Guérin, cultivateur, rue des Bourgeois à Sebourg. Il vivait heureux, comme le savetier de la fable.

Un beau jour, la fortune se présente à lui sous les traits d'un généalogiste de Lille, M. Picot, demeurant 33, rue Blanche. Après de patientes recherches, M. Picot avait établi que M. Regard était héritier d'une somme bien rondelette.

Un héritage ! Le brave ouvrier n'en pouvait croire ses yeux et ses oreilles. Devant les preuves qu'on lui donnait, il dut bien se rendre à l'évidence. Alors commença une vie de fièvre. Pour entrer en possession du legs, M. Regard devait faire de multiples démarches, noircir des feuilles de papier timbré, etc... Cela l'épouvantait car, illettré, il se demandait toujours dans quel traquenard on allait le fourrer. Il confia ses ennuis à son patron qui, pour lui rendre service, consentit à s'occuper de ses affaires et qui pour plus de régularité fut nommé fondé de pouvoirs par acte enregistré en l'étude de Me Bouly, de Lesdain, notaire à Jenlain.

Un réveil désagréable

Le 14 décembre toutes les négociations terminées, Henri Regard endimanché allait toucher son magot chez Me Moreau, notaire, rue Saint-Denis à Arras. Il palpa, extasié, son argent : 30.250 fr. et il pensa que le moment était enfin venu où il allait pouvoir s'octroyer un peu de bon temps.

Il n'avait pas d'ambitions démesurées mais il ne songeait pas au fatal engrenage et il ignorait que la roche tarpéienne est près du Capitole.

Au retour d'Arras, il descendit à Douai. Il y resta deux jours à fréquenter de préférence les cafés, puis il alla rendre visite a des parents à Cuincy.

Douai l'attirait. Il y revint, rencontra un ami dans un café de la place et... les événements pour ne pas dire autre chose l'entraînèrent dans une rue aux maisons accueillantes ; l'une d'elle fut même si accueillante que notre homme y prit pension. Il y vécut deux jours en nabab, deux jours qui seraient peut-être les plus mémorables de sa vie, s'il se souvenait de les avoir vécus. Mais il y a un vide complet dans sa mémoire. Il se rappelle, dit-il, qu'avant de franchir le seuil de la maison il avait encore 20.000 francs en poche, puis qu'il a bu du champagne, puis il y a des vapeurs, celles de l'ivresse qui obscurcissent tout.

Il a repris ses sens le deuxième jour en constatant que son gousset était vide.

Un épilogue inattendu

Henri Regard, plus pauvre et d'argent et d'illusions que devant, revint penaud à Sebourg.

Et c'est alors que son histoire se corse. Ce brave garçon, sans ressources, était allé trouver le secrétaire de mairie, M. Malaquin, pour qu'on le fasse bénéficier des allocations de chômage. C'était tout naturel, devait-il penser, puisqu'il avait fait son devoir de bon français en mettant sans tarder son argent en circulation. Mais où sa surprise fut grande ce fut en voyant s'amener chez lui les gendarmes de Valenciennes saisis d'une plainte de son ex-patron, qui attendait l'héritage pour rentrer dans les frais qu'il avait engagés en tant que fondé de pouvoirs, plus de 250 fr., sans compter les journées perdues en démarches.

Et l'aventure de l'héritier de Sebourg se terminera sans doute devant le tribunal correctionnel de Valenciennes. Triste épilogue.

UNE CATASTROPHE FAILLIT SE PRODUIRE A L'ÉGLISE DE SECLIN

Une partie du plafond du chœur s'est écroulée à un moment où, heureusement, l'édifice était presque vide

Jeudi après-midi une partie du plafond du chœur s'est écroulée dans l'église de Seclin. La valeur d'un gros tombereau de pierres, dont plusieurs pèsent plus de 50 kilos, des briques et du platras, sont tombés d'une hauteur de 20 mètres. Si cet écroulement était arrivé quelques heures plus tôt, pendant les funérailles de Mme Barbery, une cinquantaine de personnes auraient pû être tuées ou blessées. Pendant la messe de minuit, c'est par centaines qu'il aurait fallu compter les victimes.

Au moment de l'accident, une religieuse et le personnel de l'église remisaient le catafalque. Quelques menus morceaux tombant du plafond les prévinrent de l'imminence du danger. Ils n'eurent que le temps de s'écarter de quelques mètres et le plafond s'écroulait au milieu d'un bruit assourdissant et d'une poussière aveuglante. C'est extraordinaire qu'il n'y eut aucun blessé, même a ce moment.

Un monument historique

L'église de Seclin est classée monument historique. Elle a été à moitié détruite par les Allemands lors de leur retraite dans la nuit du 16 au 17 octobre 1918. Cette partie détruite est aujourd'hui reconstruite, tout au moins extérieurement, par les soins de l'administration des Beaux-Arts, avec les architectes, MM. Rattier et Guët, et de la Coopérative de Reconstruction, président M. Achille Caby. Grâce à une souscription très importante de M. le chanoine Locquet, curé-doyen, un magnifique carillon de 42 cloches, qui passe présentement pour l'un des meilleurs de France, a pû être installé dans la tour. Il fonctionne depuis plus d'un an.

L'église a été commencée au 12e siècle. La crypte, sous le chœur, qui abrite le tombeau de Saint-Piat, date du 7e siècle, elle est actuellement le plus ancien édifice religieux de tout le département du Nord, certaines parties du tombeau datant même du 3e siècle.

M. Théodore, conservateur des Beaux-Arts, a pû dire de cette église : « L'église collégiale de Seclin a été regardée à juste titre par les érudits et les archéologues, dont les travaux font autorité, comme l'édifice médiéval le plus intéressant aux points de vue da l'architecture, de l'art, de l'histoire, après la célèbre cathédrale de Tournai. »

Danger permanent

Les crédits destinés aux monuments historiques, sont actuellement si réduits, que faute de sommes relativement minimes, eu égard à l'importance des monuments, ceux-ci s'écrouleront un peu partout avant leur réfection, ou bien les travaux coûteront dix fois plus par l'aggravation des dommages.

Pour l'église de Seclin particulièrement, le pignon nord du transept se désagrège considérablement depuis quelques années. Alors qu'un rejointoyage aurait suffi et pourrait à la rigueur encore suffire actuellement, d'ici quelques années il faudra probablement en démolir une grande partie, car les pierres se seront trop effritées et les trous seront devenus trop profonds pour qu'on puisse songer simplement à les reboucher.

Les architectes des Beaux-Arts sont venus immédiatement sur les lieux et les travaux vont, paraît-il, commencer dès vendredi dans la voûte du chœur.

CLOTURE GÉNÉRALE DE LA CHASSE DANS LE NORD LE 6 JANVIER

Le Préfet du Nord a pris un arrêté dont voici les principales dispositions :

Article premier. — La chasse sera close dans le département du Nord, le dimanche 6 janvier 1935, au soir.

La vente et le transport du gibier, après cette date, sont formellement interdits.

Exception est faite pour la chasse du gibier d'eau et des oiseaux de mer, qui continuera à s'exercer dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 1er décembre 1928. Il est rappelé que la chasse du gibier d'eau n'est autorisée par cet arrêté que jusqu'au 31 mars. La chasse des canards sauvages (colis verts) est autorisée seulement jusqu'au 1er mars 1935.

Article 2. — En vue de prévenir la destruction des oiseaux et pour favoriser leur repeuplement, la divagation des chats dans les campagnes est formellement interdite, dans toute l'étendue du département du Nord, pendant la période de fermeture de la chasse.

Article 3. — La chasse de la grive et de ses congénères est interdite en temps de clôture générale de la chasse.

Article 4. — La destruction des animaux malfaisants ou nuisibles sera poursuivie dans le département du Nord, après la clôture de la chasse, dans des conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 1er décembre 1928.

UN VIEILLARD FUT RETROUVÉ CARBONISÉ DANS L'INCENDIE DE SA MAISON A FEBVIN-PALFART

Mardi, vers 15 heures, le feu s'est déclaré à **Febvin-Palfart**, arrondissement de **Saint-Omer**, dans la maison occupée par M. Molon, âgé de 63 ans. Les voisins ne s'étant, paraît-il, aperçus de rien, ce fut un jeune homme d'une commune voisine qui donna l'alarme.

Mais à cette heure, la plupart des habitants assistaient aux vêpres. Toute la maison d'habitation couverte en chaume, fut rapidement la proie des flammes. Les secours s'organisèrent, mais devant la rapidité du sinistre ils restèrent vains.

On était justement inquiet du sort du propriétaire. En effet, on ne l'avait pas aperçu de la journée. Et contrairement à son habitude, la porte était restée ouverte.

Des recherches furent faites parmi les décombres et son cadavre fut retrouvé entre le lit et la cheminée, presque entièrement carbonisé.

Cette mort tragique a causé une vive émotion dans la région. Plusieurs hypothèses ont été envisagées et ont donné lieu à des commentaires divers.

La gendarmerie de **Fléchin** a ouvert une enquête. Nous espérons que toute la lumière sera faite sur cette fin aussi tragique qu'inattendue.

UN HABITANT D'HIRSON VICTIME D'UN ESCROC LILLOIS

Il y a quelques jours, M. R... L., demeurant à **Hirson**, avenue de la Gare, alléché par une annonce, écrivait à **Lille**, à un nommé Dufour, 65, rue Princesse, qui lui promit moyennant versement d'une caution de 4.000 francs, la gérance d'un hôtel.

R... L., après correspondances, se rendit à **Lille**, passa contra avec le dit Dufour et versa la caution convenue.

Le lendemain, R... L. alla au rendez-vous fixé par Dufour, au domicile de ce dernier, mais apprit avec étonnement que celui-ci était parti. Pris de soupçons, R... se rendit sur-le-champ à l'hôtel dont il devait avoir la gérance, mais on lui fit connaître que Dufour n'en était pas le propriétaire, mais était seulement et pour motiver son annonce sur le journal, entré en pourparlers pour l'achat éventuel, achat qui n'eut pas d'autres suites. R... comprit alors qu'il avait été dupé, et de retour à **Hirson**, il est allé déposer plainte contre l'adroit filou.

LA FIN TRAGIQUE D'UN OUVRIER A TOURCOING

Hier, à 13 h. 15, un accident mortel s'est produit au peignage et lavage des Francs, 138, rue Nationale, à **Tourcoing**. Et voici en quelles circonstances :

M. Poydore Vanmoerkerke, âgé de 43 ans, sujet belge, célibataire, domicilié à **Rumbèke** (Belgique), était juché sur un séchoir pour le nettoyer, lorsqu'il tomba d'une hauteur de 2 mètres, d'une façon tout à fait inattendue.

Il fut relevé aussitôt et transporté à l'infirmerie de l'établissement, où le docteur Desurmont, mandé d'urgence, constata une fracture à la base du crâne ; il fit transporter la victime à l'hôpital civil. Mais le pauvre accidenté était déjà dans le coma et il mourut lors de son admission dans l'établissement charitable, à 14 h. 20.

DANS LA SURETÉ NATIONALE

Sont promus sur place, à la hors-classe 2e échelon, les commissaires de police, hors-classe 3e échelon, dont les noms suivent : Martel, à **Amiens** ; M. Soumayrach, commissaire de police de classe exceptionnelle, au **Cateau**, nommé commissaire de police hors-classe 3e échelon à **Tourcoing** ; M. Chauvin, commissaire de police classe exceptionnelle à Honfleur, nommé commissaire de police hors-classe 3e échelon à **Calais** ; M. Bordier, commissaire de police classe exceptionnelle à Ricamarie (Loire), nommé commissaire de police hors-classe 3e échelon à **Boulogne-sur-Mer** ; M. Morlet, commissaire de police classe exceptionnelle à **Lambersart**, nommé même qualité à **Roubaix** ; M. Bricau, commissaire spécial de police ajoint classe exceptionnelle à **Lille**, nommé commissaire de police classe exceptionnelle à Mayenne (Mayenne).

ROUBAIX

Bureaux : 15, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépot de vente : 36, rue de Collège

Le capitaine de gendarmerie LE TALLEC Chevalier de la Légion d'Honneur

M. le capitaine de gendarmerie Le Tallec vient d'être nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Originaire du Morbihan, la capitaine Le Tallec est actuellement âgé de 37 ans. Il était à Saint-Cyr quand éclata la guerre En 1916, ayant atteint l'âge de la conscription, il partit pour le front avec un régiment d'infanterie et il se battit vaillamment jusqu'à la fin des hostilités. En 1918, à Reims, il fut blessé sérieusement à la jambe droite.

M. Le Tallec termina la guerre avec le grade de lieutenant. La Croix de Guerre et plusieurs belles citations récompensèrent son courage.

En 1928, M. Le Tallec entre dans la garde mobile comme lieutenant et il est envoyé à La Rochelle, où il commanda un peloton à pied. C'est ainsi qu'en 1931, lors de la grande grève et des incidents qui surgirent alors, il fit plusieurs stages à Roubaix et dans les environs.

A La Rochelle, il collabora plusieurs fois à l'embarquement, toujours délicat, des forçats de Saint-Martin-de-Ré sur « La Martinière », qui les conduisait à Saint-Laurent-de-Maroni.

Le 25 décembre 1933, le lieutenant Le Tallec était nommé capitaine et désigné pour venir, à Roubaix, remplacer le capitaine Duval, promu commandant.

Depuis son arrivée à Roubaix, M. Le Tallec a su se concilier de nombreuses sympathies. Hier encore, ainsi qua nous l'avons relaté, il payait da sa personna an se jetant à la tête d'un attelage emballé.

Ses nombreux emi se réjouiront d'une distinction méritée.

Aimez-vous le Maroilles ?
Achetez la marque
"Mon Favori"
et vous vous régalerez.
136

LES FUNÉRAILLES de M. le Docteur BETTREMIEUX

Jeudi à 10 h., ont eu lieu les funérailles de M. le docteur Paul Bettremieux, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien médecin de l'Hôpital, des Hospices, du Bureau da Bienfaisance, président honoraire du Syndicat médical de Roubaix.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine Agnius, doyen de la paroisse, au domicile du défunt, 30, rue St-Vincent-de-Paul. On remarquait une plaque de marbre offerte par le Syndicat médical de Roubaix, at une couronne de fleurs par les établissements hospitaliers de la ville.

Les coins du poêla étaient tenus par MM. les professeurs Bertin, président de l'Association de Prévoyance des Médecins du Nord et Paiblan ; les docteurs De Gandt, président du Corps médical de Roubaix ; Delahousse, président du Bureau de Bienfaisance ; Leplat, Desbonnets, Butrulle, Vicou.

Le deuil était conduit par M. le docteur Paul Bettremieux, accompagné de M. l'abbé Fougnies, vicaire de la paroisse et les fils du défunt.

Parmi l'assistance nous avons noté, outre l'importante délégation du corps médical de la région qui suivait le char funèbre, MM. Dubruille, administrateur ; Lambrecq, receveur général ; Delcourt, secrétaire général et Vanhecke, secrétaire des Hospices de Roubaix ; MM. Dames, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing ; Lecluse, directeur de La Famille ; Bonnamy Wibaux, président de la Caisse d'Epargne ; Jean, André et Pierre Catrice, anciens présidents et président actuel de la Jeunesse Catholique de Roubaix ; Dehorter, secrétaire de l'U. N. R. ; Lepault, etc...

Après l'absoute, deux discours furent prononcés sous la porche de l'église. M. le docteur De Gandt traduisit l'hommage du Syndicat médical de Roubaix à son président honoraire. La carrière professionnelle du défunt dont les travaux scientifiques ont enrichi la science ophtalmologique française, sa vie laborieuse at probe qui doit étra pour tous un exemple, sa modestie aussi grande qua son dévouement désintéressé, cette conscience du davoir qui le guidait dans tous ses actes furent évoqués avec beaucoup da vérité par M. De Gandt.

Puis le professeur Bertin apporta l'hommage de l'Association de Prévoyance du Corps Médical du Nord.

CAISSE DÉPARTEMENTALE D'ASSURANCES SOCIALES du NORD

AVIS IMPORTANT

Les affiliés de la Caisse Départementale résidant à ROUBAIX sont avisés que le service local de la Caisse fonctionnant précédemment dans l'Hôtel de Ville, sera transféré 44 Bis, rue Pauvrée à partir du 2 Janvier prochain.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI : de 14 heures à 18 heures
autres jours de la semaine : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. 3310

Un cycliste renversé et blessé par une auto rue de Mouvaux

Hier, vers 13 h. 30, un cycliste, M. Jules Lestienne, 63 ans, journalier, 75, rue Jules-Guesde à Croix, arrivait de la rue de la Makellerie et s'engageait dans la rue de Mouvaux, lorsque arriva de sa gauche une auto de la maison de Beukelaer, d'Anvers, et pilotée par Joseph Lambrecht, 9, chaussée Kassel à Lierre (Belgique).

La collision était inévitable, le chauffeur donna bien un violent coup de volant, mais avec l'aile droite il accrocha le cycliste qui fut projeté sur le sol.

Transporté chez M. le docteur Deloose le blessé fut ensuite emmené à la clinique Desgrenpertries où il ne demeura que peu de temps et fut ensuite reconduit à son domicile.

Le docteur a diagnostiqué un traumatisme du crâne et fait des réserves sur son état qui ne paraît pas inquiétant.

Un bain froid

Hier vers 16 heures, M. Jean Poullain, 17 ans, colporteur, demeurant chemin à l'eau, à **Wambrechies**, roulait à bicyclette le long du canal au quai de Wattrelos à Roubaix, lorsque par suite d'un dérapage il tomba dans le canal. L'accident avait heureusement eu des témoins qui retirèrent M. Poullain de sa fâcheuse position, et l'amenèrent au commissariat du 5e arrondissement d'où il fut amporté en voiture d'ambulance à l'Hôpital de la Fraternité.

Des boîtes « Avion » s'envolent

L'administration des postes informe le public qu'il aera procédé le vendredi 28 décembre, à l'enlèvement des boîtes « avion » situées boulevard Gambetta, Grande-Rue et place Poese-aux-Chênes.

Seules, les boîtes installées à l'hôtel des postes et rue de la Gare (angle des rues de la Gare et du Vieil-Abreuvoir) seront maintenues.

UNE MAUVAISE CHUTE

Hier, à la fin de l'après-midi, M. Alfred Debacker, 49 ans, rattacheur, 18, rue de Wasquehal à Tourcoing, s'apprêtait à traverser le boulevard Gambetta à l'angle de la rue du Coq-Français, lorsque pour éviter une voiture il fit un saut en arrière et tomba sur la chaussée. A ce moment arrivait une auto pilotée par M. Constant Desutter, transporteur, 51, rue Chansy. Par bonheur le pilote de la voiture réussit à stopper à temps et à éviter M. Debacker.

Le docteur Beaugrand qui l'examina diagnostiqua des contusions de la région lombaire.

CARNET

Naissance. — M. et Mme LEMAITRE-DELMULLE sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils JEAN.
Roubaix le 26 Décembre 1934.

Nécrologie. — On nous prie d'annoncer la mort du

Docteur Charles GRANDCLAUDE

Officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, Professeur à la Faculté de Médecine de Lille, Directeur-Adjoint du Centre anti-cancéreux de la région du Nord, décédé le 26 décembre, dans sa 43e année, des suites d'une blessure opératoire survenue en soignant un malade contagieux.

Le Docteur GRANDCLAUDE était le gendre de Madame et Monsieur Paul PETIT, industriel à Roubaix.

Les obsèques auront lieu samedi 29 courant, à dix heures, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot à PARIS.

Réunion à l'église.

Le présent avis tiendra lieu de faire part.

Un service sera célébré ultérieurement à Lille.

En vue de l'obtention de la Médaille des Anciens Prisonniers Civils de Guerre

Pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements qui lui sont parvenues, la section roubaisienne de l'Union nationale des prisonniers civils de guerre, communique les précisions suivantes sur la proposition de loi de M. Marc Lengrand :

« La qualité d'ancien prisonnier civil sera reconnue à tous les Français et Françaises qui, non soumis aux obligations militaires à la date de la mobilisation, ou dégagés temporairement de ces obligations, ont été, contre leur volonté, par ordre des autorités allemandes, arrachés à leur foyer, internés dans un lieu de détention ou incorporés de force dans une formation de travail en Allemagne ou en pays envahi, et ce, pendant une durée de trois mois, au moins, consécutifs ou non, pour des motifs d'ordre politique ou militaire.

» Cette durée minimum de trois mois ne sera pas requise du prisonnier civil qui pourra justifier que, par suite d'évasion, il a abrégé la durée de sa captivité. Il en sera de même pour les prisonniers civils décédés en cours de captivité ou réformés pour blessures ou maladie. »

Toutes les catégories : Brassards rouges, déportés, hommes et femmes des Ardennes, travailleurs civils Z. A. B. de Lomme, Pellegrin et Le Quesnoy ; prisonniers des 9 et 10 octobre, y sont intéressés.

Les ayants-droit désirant s'inscrire ou obtenir des précisions complémentaires sont priés de s'adresser au café de la « Cloche d'Or », 8, rue du Maréchal-Foch, le samedi 29 décembre, de 15 à 20 h., ou le dimanche 30 décembre, de 10 heures à midi.

Quelques suggestions intéressantes sur la situation actuelle

Le Syndicat professionnel indépendant des représentants nous communique :

« Chaque fin d'année, les représentants, voyageurs et placiers de Roubaix-Tourcoing se réunissent en assemblée générale, où les militants rendent compte de leur activité syndicale.

» Cette corporation considérée à juste titre comme la cheville ouvrière du mouvement des affaires, a été atteinte la première de la crise économique, parce qu'elle n'a pas été assez soutenue par des lois de sauvegarde lui assurant un « statut professionnel » et des moyens suffisants d'action.

» Pratiquant un syndicalisme de défense professionnelle indépendante, les « roulants » en dehors de leurs droits, se sont toujours montrés soucieux des ententes intersyndicales et des rapports avec les autres producteurs : patrons, employés et ouvriers.

» Leurs avis sont donc intéressants à connaître et l'un d'entre eux, M. E. Deffontaine, secrétaire du groupement, traduit souvent la pensée des pionniers du commerce et de l'industrie.

» Les représentants qui sont par nature des grands optimistes, croient aussi qu'une reprise des affaires doit se dessiner dans le premier semestre de 1935, si les événements extérieurs et la politique intérieure veulent bien s'y prêter un peu.

» Mais ils craignent que les baisses de salaires par trop exagérées ne nous fassent revenir rapidement dans le marasme. Le snécessités actuelles appellent bien des compressions. Or une forte atteinte au standard de vie de la classe labokrieuse réduira encore la consommation.

» Cet espoir d'une reprise des transactions peut s'appliquer à l'industr